



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, **Salle du Conseil Municipal**, le :

Mercredi 8 avril 2026
à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

Affiché, le 3 avril 2026

1.	Nomination d'un secrétaire de séance.....	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance des 5 février et 27 mars 2026	3
3.	Décisions prises dans le cadre de la délégation.....	3
4.	Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués	5
5.	Droit individuel à la formation des élus locaux : DIFE	7
6.	Délégations d'attribution du Conseil Municipal à M. le Maire.....	8
7.	Mise en place de commissions municipales.....	13
8.	Désignation des délégués dans les différentes structures communales.....	14
9.	Désignation des délégués dans les syndicats intercommunaux et organismes extérieurs	17
10.	Fournitures payées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».....	20
11.	Création d'un Emploi Permanent contractuel	22
12.	Création de deux postes statutaires	23
13.	Affaires Diverses	24

Le Maire
Pierre LAMBIN

